PV ASSEMBLEE GENERALE

Du 26/07/2024

ORDRE DU JOUR :

LECTURE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESENTATION DES COMPTES 2023et LECTURE DES RAPPORTS DU CAC APPROBATION des COMPTES

AFFECTATION DU RESULTAT

RENOUVELLEMENT DES DELEGATIONS DE POUVOIR ET DE PROCURATION AUPRES DES ORGANISMES BANCAIRES

QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

QUESTIONS DIVERSES

PRESENTATION et APPROBATION des COMPTES

M. le Président présente les comptes et le rapport de gestion.
Les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes (voir tableau ci-dessous) :

	2019	2020	2021	2022	2023
Prestations de services	820 858	987 984	1 310 733	1 613 388	1 715 581
Subventions d'exploitation	105 413	167 600	270 215	203 010	199 737
Autres produits	16 356	10 367	8 408	32 823	15 908
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	942 627	1 165 951	1 589 357	1 849 222	1 931 227
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	749 725	884 507	1 544 037	1 772 774	1 849 433
RESULTAT D'EXPLOITATION	-68,48	58 119	45 321	76 448	93795

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
résultat en euros	55 462	35 637	37 988	63 208	79122

En 2023 le résultat net comptable est positif de 79122 Euros.

Monsieur ISOARDI Dominique passe ensuite la parole au Commissaire aux Comptes qui présente son rapport sur lesdits comptes et sur le compte-rendu de gestion du Conseil d'Administration.

APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les activités de l'Association pendant l'exercice 2023 et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice, les approuve tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée donne quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2024.

AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale décide de mettre en report à nouveau la somme de **79 122.00** Euros.

RENOUVELLEMENT DES DELEGATIONS DE POUVOIRET DES PROCURATIONS

Le Président renouvelle les délégations de signature pour Madame LANTERMINO Christine.

Il renouvelle également les procurations auprès des établissements bancaires afin de la nommer comme personne habilitée pour faire fonctionner les comptes (limitation de la procuration à 5000 €).

QUESTIONS DIVERSES

Après discussion autour des actions nouvelles et des objectifs visés, la séance est levée à 17 heures, après qu'il ait été constaté que plus aucune question à l'ordre du jour n'ait été évoquée.

Le Trésorier | *La Secrétaire* | *Le Président*

ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale s'est tenue le 26/07/2024 à 16 h 00
ZAC Parc d'Activité des Travails
19,chemin des travails
06800 CAGNES S/MER

Tous les membres étaient présents ou représentés :

NOMS	*PRENOMS*	*FONCTIONS*	*SIGNATURES*
ISOARDI	*Dominique*	*Le Président*	
BOTTIN	*Michèle*	*Présidente d'Honneur*	
BIENVENU	*Bernadette*	*Secrétaire*	
LANTERMINO	*Laura*	*Trésorier*	
BRUN	*Madeleine*		
DURAND	*Renée*		
MUZARD	*Jean-Claude*		
LUCAS	*Philippe*		
JOUDON	*Sylvie*		

Association ITEC
Insertion Travail Education Culture

Cagnes le 26/07/2024

OBJET : Confirmation des procurations

Je soussigné, Dominique ISOARDI, confirme par la présente le maintien des procurations attribuées à Madame LANTERMINO Christine afin de gérer les comptes bancaires de l'Association ITEC

M. ISOARDI Dominique
Président



ASSOCIATION ITEC Adresse postale : 19 Chemin des travails
ZAC des travails 06800 Cagnes Sur Mer Tél 04 92 13 21 04 Fax 04 92 13 14 48
Siège Social : 25-27 traverse du barri 06560 Valbonne Sophia Antipolis

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les activités d'ITEC se sont toutes inscrites dans l'objet social de l'association. Toutes ont eu comme objectif d'apporter une aide aux publics en difficulté : tant au niveau du social que du professionnel.

Parmi les publics en difficulté, on citera les bénéficiaires du RSA, les demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi reconnus TH.

Nous développons une politique Qualité et poursuivons notre démarche Qualité. Nous avons obtenu en 2021 la démarche de labellisation QUALIOPI- et passé l'Audit de renouvellement avec succès en 2022 et le renouvellement en 2023.

Depuis 2022, nous intervenons dans le cadre d'un groupement avec AKSIS dans le cadre de différentes prestations (PES, EMD, AP3)

I - SECTEUR FORMATION

- ***ERIC*** **(éducation ressources internet citoyen)**

Gestion d'un ERIC sur Grasse,
Subventions CAPG.

- ***Evaluation CLEA***

Nous poursuivons, via un groupement porté par l'UROF, nos interventions dans le cadre du dispositif CLEA. Nous sommes en capacité d'évaluer et former sur ce dispositif.

- ***Marché AFC***

Sous-traitance marché Pôle Emploi AFC avec ESCCOM et AECD sur des titres pro, initiation et perfectionnement bureautique, perfectionnement paye, alphabétisation, anglais, formation cadre.

Fin des actions de janvier à Mars des AFC 2022.

Sur le 1er semestre 2023 aucune action sous traitée en raison d'une baisse significative de la commande. Cela a entraîné le licenciement éco de nos formateurs en avril 2023.

Sous-traitance au second semestre d'un FLE renforcé, FLE B2, CCTP, Anglais oral, RAN à visée Pro.

- ***CAP RECONCILIATION***

Mise en œuvre d'un projet expérimental destiné à accompagner les entreprises du bassin de Grasse dans leur démarche de recrutement.
Création d'un consortium avec 2 entreprises, la CAPG, ITEC, FLC Formation et AKSIS
Expérimentation prévue sur un an (juin 2023 à Juin 2024).

II - SECTEUR ORIENTATION

- ***Inclu'PRO***

Financeur : AGEFIPH

Accompagnement des DE RTH dans l'élaboration d'un projet de reconversion professionnelle

Poursuite du marché Inclu'Pro sur les sites de Grasse, Antibes, Le Cannet, Cagnes sur Mer, Nice nord et Nice Est.

- ***BCST (Bilan de compétences Santé au Travail)***

Financeur : CARSAT

Le volume alloué est légèrement inférieur à 2022 (dispositif PDP) car d'autres prestataires ont également été retenus.

Nous avons réalisé plus de 130 bilans.

- ***TREMPL'UN***

Financeur : Département 06

Accompagnement socio-professionnel sur 6 mois des bénéficiaires du RSA. Nous travaillons en lien étroit avec le secteur social (CCAS, MSD) : Zone d'intervention : Nice et Menton, Cagnes et Antibes.

- ***AP2 Pôle emploi***

Financeur : Pole Emploi

Marché obtenu en Septembre 2019 dans le cadre d'un regroupement dont INGENERIA est mandataire (ITEC et ESCCOM cotraitant).

Ce marché est prévu sur trois ans 2019-2022.
Prolongation du marché sur 2023.
Interventions sur Cagnes, Antibes, Le Cannet et Nice.
FIN DU MARCHE DECEMBRE 2023.

- ***ACL Pôle Emploi***

Financeur : Pole Emploi

Nouveau marché obtenu en Septembre 2020 le cadre d'un regroupement dont INGENRIA est mandataire (ITEC et ESCOM cotraitant).
Ce marché est prévu sur trois ans 2020-2023.
Interventions sur Cagnes, Antibes, Le Cannet et Nice.
FIN DU MARCHE DECEMBRE 2023.

- ***VS2***

Prestation destinée à valoriser son image Professionnelle.
Obtention du marché sur 3 ans en avril 2023 en co-traitance avec Ingéneria et ESCCOM.
Sites : Antibes, Cagnes sur Mer, Le Cannet et Grasse

- ***EMD***

Prestation destinée à favoriser l'orientation des DE vers un emploi durable.
Mise en place d'une sous-traitance avec AKSIS sur le site de Cagnes sur Mer à compter de décembre 2023.

III - PERSPECTIVES 2024

Activité formation :

Poursuite de notre collaboration en sous-traitance avec ESCCOM sur Grasse dans le cadre des AFC.
Poursuite de notre collaboration en sous-traitance avec AECD sur Grasse dans le cadre des AFC.

En attente du nouvel appel d'offres Formation de France Travail (juin 2024), Poursuite de CAP réconciliation

Activité orientation :

Poursuite du travail de collaboration avec AKSIS et réponse aux futurs appels d'offres Pôle Emploi.

IV - PERSONNEL SALARIE D'ITEC

Les CDI :

- **Christine LANTERMINO** :CDI temps plein, Directrice,
- **Sylvie JOUDON** :CDI Temps partiel,Psychologue et responsable secteur orientation,
- **Cécile MAMAN** : CDI temps plein, Conseillère en Insertion professionnelle et Psychologue du Travail,
- **Corinne SILVESTRI** :CDI temps partiel,Secrétaire comptable,
- **Sophie MELQUIOND REYNAULD** :CDI temps partiel,Formatrice Licenciement avril 2024
- **Frédéric COTTEBRUNE**: CDI temps partiel,Animateur Multimédia,
- **Aneliya PELHIVANOVA**:CDI temps plein, Psychologue
- **Pascal ESTEBAN** :CDI temps plein,responsable secteur formation,
- **Sandra Rawlinson** : CDI temps plein, Psychologue
- **Mathieu GARINO** : CDI temps plein,Animateur ERIC,
- **Brigitte SCHMIDLIN** : CDI formatrice, Licenciement avril 2024
- **NEBBULA Oriane :** CDI temps plein,CIP
- **COTTE COLISSON Maëlle :** CDI temps plein, Psychologue
- **CAMPELLO Sylvie :** CDI Temps plein, CIP,
- **AUDINO Aurélia**CDI Temps plein CESF
- **Stephanie BOTTEX :** CDD temps plein, Formatrice,Licenciement avril 2024
- **Marion CUREAU :** CDD temps plein, Formatrice,Licenciement avril 2024
- **Dorothée MAIK** : CDD temps plein, CIP,
- **BRISSET Lea :** CDD temps plein, remplacement maternité CIP,
- **RENOUF Caroline** : CDD temps plein, formatrice,Licenciement avril 2024
- **MOSDIER Coralie** :CDD temps plein, Assistante de Formation,
- **FERRERO Maud** CDI temps complet CIP
- **BANOR Vanessa** CDI temps plein CIP
- **BOYER Ingrid** CDI Temps plein CIP
- **RIMBAULT Valérie** CDI Temps plein CIP
- **Manalie BARBOT** CDI Temps plein CIP
- **PASTORINO Céline** CDI Temps plein CIP
- **KLUTH Frédéric** CDI Temps plein CIP

- **Les CDD :**
- ***Docteur TEMPESTA*** pour visite médicale des DE dans le cadre du dispositif PES

V - Chiffres 2023

Les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes (voir tableau ci-dessous) :

	2019	2020	2021	2022	2023
Prestations de services	820 858	987 984	1 310 733	1 613 388	1 715 581
Subventions d'exploitation	105 413	167 600	270 215	203 010	199 737
Autres produits	16 356	10 367	8 408	32 823	15 908
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	942 627	1 165 951	1 589 357	1 849 222	1 931 227
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	749 725	884 507	1 544 037	1 772 774	1 849 433
RESULTAT D'EXPLOITATION	-68,48	58 119	45 321	76 448	93795

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
résultat en euros	55 462	35 637	37 988	63 208	79122

En 2023 le résultat net comptable est positif de 79122Euros.

Le résultat en hausse par rapport à 2022 s'explique essentiellement par la hausse du CA « Inclu' Pro formation ».

VI - Proposition d'affectation du Résultat 2023

79122€ en report à nouveau.

VII - Activités en matière de recherche et développement

Néant

VIII - Changement de méthode

Néant

cabinet amexco

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2023

ASSOCIATION ITEC
25/27 Traverse du Barri
06 650 Valbonne

cabinet amexco

ITEC

ASSOCIATION

Siège social : 25/27 Traverse du Barri

06 650 Valbonne

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2023

A l'assemblée générale de l'association ITEC,

I- Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons réalisé l'audit des comptes annuels de l'association ITEC relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, que vous trouverez joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ITEC à la fin de cet exercice.

Cabinet AMEXCO – 16 Chemin de Camperousse, les Cyclades bat A, 06 130 GRASSE
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau Régional de l'ordre des experts comptables de Marseille
Et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence
SARL au capital de 1.000 € – SIRET 522.665.157.00015 – APE 6920Z

II- Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons réalisé notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont détaillées dans un paragraphe en fin du présent rapport.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

b) Indépendance

Notre mission d'audit a été effectuée dans le respect des règles d'indépendance applicables à notre profession, sur la période du 1er Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, étant précisé que nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

c) Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note annexe aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 concernant la déclaration et le paiement de la TVA sur la nouvelle activité Parcours Emploi Santé.

III- Justification des appréciations

Conformément aux articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatifs à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement de professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Il sera noté que ces appréciations s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques imposées par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Président et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Cabinet AMEXCO – 16 Chemin de Camperousse. les Cyclades bat A, 06 130 GRASSE
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau Régional de l'ordre des experts comptables de Marseille
Et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence
SARL au capital de 1.000 € – SIRET 522.665.157.00015 – APE 6920Z

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 446-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il est rappelé que la direction doit établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il revient à la direction d'évaluer la capacité de l'association ITEC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Il incombe au comité de direction de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il vous est précisé qu'il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans ce sens l'article L.823-10-1 du Code de commerce précise que notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, nous exerçons tout au long de celui-ci notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

Cabinet AMEXCO – 16 Chemin de Camperousse, les Cyclades bat A, 06 130 GRASSE
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau Régional de l'ordre des experts comptables de Marseille
Et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence
SARL au capital de 1.000 € – SIRET 522.665.157.00015 – APE 6920Z

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillons des éléments que nous estimons suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- nous apprécions le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous attirons l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, nous formulons une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à GRASSE, le 14 Juin 2024

Le Commissaire aux comptes
CABINET AMEXCO,
Monsieur Sergio ANDRADE MARQUES

Membre de la Compagnie Régionale d'Aix en Provence

Cabinet AMEXCO – 16 Chemin de Camperousse, les Cyclades bat A, 06 130 GRASSE
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau Régional de l'ordre des experts comptables de Marseille
Et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence
SARL au capital de 1.000 € – SIRET 522.665.157.00015 – APE 6920Z

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION ITEC — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 25/27 Traverse DU BARRI 06560 VALBONNE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 9 4 9 2 5 6 5 5 0 0 0 3 4 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2023

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	27 500	AO	27 500
		Constructions	AP	82 500	AQ 18 731	63 768
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	18 540	AS 10 562	7 977
		Autres immobilisations corporelles	AT	150 963	AU 77 362	73 601
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	25 319	BI	25 319
		TOTAL (II)	BJ	304 822	BK 106 656	198 165
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	370 055	BY	370 055
		Autres créances (3)	BZ	61 321	CA	61 321
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	950 142	CG	950 142
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	10 536	CI	10 536
		TOTAL (III)	CJ	1 392 056	CK	1 392 056
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 696 879	1A 106 656	1 590 222

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION ITEC — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA	102 497
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	937 752
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	79 121
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 119 371
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	38 707
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	38 707
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	33 431
	Dettes fiscales et sociales	DY	395 641
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	3 072
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	432 144
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 590 222

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Ecart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	432 144
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION ITEC — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	1 715 581	FH		FI	1 715 581	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 715 581	FK		FL	1 715 581	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	199 737	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	15 092	
	Autres produits (1) (11)					FQ	816	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 931 227	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	594 820	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	78 521	
	Salaires et traitements*					FY	884 989	
	Charges sociales (10)					FZ	261 183	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS)					GA	16 883	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1 034	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 837 432	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	93 794	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	8 402	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	8 402	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6 228	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	6 228	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 174	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	95 968	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION ITEC — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	5 500
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	5 500
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	198
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	830
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 029
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	4 470
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	21 318
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	1 945 130
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	1 866 008
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	79 121

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	15 092
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	792
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ; obligatoires A9 ; Dont cotisations facultatives Madelin A7 ; Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	198	
Amortissements des immobilisations	830	
Autres produits		5 500

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Association ITEC

Note annexe aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

L'Association ITEC exerce une activité entrant dans le champ d'application de la TVA : activité PES (parcours emploi santé).

La TVA collectée sur les produits de cette activité ainsi que la TVA déductible sur les charges liées à cette activité ont bien été comptabilisées à l'actif et au passif du bilan en créances et en dettes.

Pour des raisons d'organisation interne, la TVA n'a pas pu être déclarée et payée auprès des impôts en 2023.

L'Association va régulariser la situation en 2024 et sera à jour de ses obligations déclaratives et de paiement en 2024.

ETATS FINANCIERS 31/12/2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe

ITEC

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS ITEC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 590 223 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 79 122 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/05/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :
  Durée de vie = 3 ans
* Constructions : 10 à 50 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

Règles et méthodes comptables

* Matériel informatique : 3 à 4 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	27 500			27 500
- Constructions sur sol propre	49 500			49 500
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	33 000			33 000
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	18 540			18 540
- Installations générales, agencements aménagements divers	53 186	38 157	1 098	90 245
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	49 992	10 726		60 718
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**231 719**	**48 883**	**1 098**	**279 503**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	21 934	15 535	12 150	25 319
Immobilisations financières	**21 934**	**15 535**	**12 150**	**25 319**
ACTIF IMMOBILISE	**253 653**	**64 418**	**13 248**	**304 822**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		48 883	15 535	64 418
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**48 883**	**15 535**	**64 418**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 098	12 150	13 248
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**1 098**	**12 150**	**13 248**

Immobilisations corporelles

L'Association ITEC a reçu en 2018 en donation de l'Association La Moutonne, un local professionnel situé à Grasse, 28 Avenue Mathias Duval, pour une valeur de 110.000€ telle qu'elle ressort de l'acte notarié.
En contrepartie, l'Association ITEC s'est engagée à reprendre à son compte le remboursement de l'emprunt attaché à ce bien immobilier, soit 8.055,45€, entièrement remboursé en 2018; ainsi qu'une somme déposée en tant que fonds de garantie auprès de la banque prêteuse d'un montant de 553,05€.
La contrepartie de ces opérations liées à la donation a été enregistrée au passif de l'Association ITEC au compte "102500", pour un montant total de 102.497,60€.

Le bien immoblier a fait l'objet d'une décomposition et d'un amortissement ainsi qu'il suit:
1) terrain = 25%, soit 27.500€ et non amortissable
2) construction = 75%, soit 82.500€ amortissable et décomposée en :
-gros oeuvre = 40%, amortissable sur 50 ans
-façade = 20%, amortissable sur 30 ans
-équipements = 20%, amortissable sur 20 ans
-agencements = 20%, amortissable sur 15 ans.

Notes sur le bilan

Composants

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée aux immobilisations suivantes :

	Valeur Brute	Utilisation ou Taux d'amortissement	Mode d'amortissement
GROS OEUVRE	33 000	Mois	
FACADE	16 500	Mois	
EQUIPEMENT	16 500	Mois	
AGENCEMENTS	16 500	Mois	
TOTAL	**82 500**		

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	6 020	1 210		7 230
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	9 577	1 925		11 502
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 191	1 372		10 563
- Installations générales, agencements aménagements divers	21 188	8 281	1 098	28 371
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	44 065	4 926		48 991
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**90 040**	**17 714**	**1 098**	**106 656**
ACTIF IMMOBILISE	**90 040**	**17 714**	**1 098**	**106 656**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 467 233 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	25 319		25 319
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	370 055	370 055	
Autres	61 322	61 322	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	10 537	10 537	
Total	**467 233**	**441 914**	**25 319**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients Factures à établ	156 986
Divers Prod à recev.	50 202
Total	**207 188**

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	38 707				38 707
Total	**38 707**				**38 707**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 432 144 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 431	33 431		
Dettes fiscales et sociales	395 641	395 641		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 072	3 072		
Produits constatés d'avance				
Total	**432 144**	**432 144**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournis.FNP	18 101
Dettes prov.C.Payés	52 931
Autres charges à payer	102 515
NDF RAWLINSON	372
NDF BRISSET	131
NDF MOSDIER	270
NDF MIAO	348
NDF BARBOT	538
NDF CHIRSANOV	239
Ch.soc./C.P.	21 432
Org. soc. Charges à Payer	47 825
Etat Charges à payer	1 538
Clients Avoirs à établir	3 072
Total	**249 312**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges const.d av.	10 537		
Total	**10 537**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 6 719 Euro
Honoraire des autres services : 0 Euro

cabinet
amexco

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les conventions règlementées visées à l'art L621-5 du Code de Commerce
Exercice clos le 31/12/2023

ASSOCIATION ITEC
25/27 Traverse du Barri
06 650 Valbonne

cabinet
amexco

ITEC

ASSOCIATION
Siège social : 25/27 Traverse du Barri
06 650 Valbonne

Association loi 1901

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/23

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 612-5 du Code Commerce.

Fait à Grasse
Le 14 Juin 2024

Le Commissaire aux comptes
CABINET AMEXCO,
Monsieur Sergio ANDRADE MARQUES

Membre de la Compagnie Régionale d'Aix en Provence